

Priorité à l'étudiant

Faits saillants du budget fédéral 2019-2020

Mars 2019

Vue d'ensemble

Le gouvernement libéral a déposé son quatrième et dernier budget le 19 mars 2019. Ce budget renferme des investissements que les étudiants salueront, mais il ne s'attaque pas aux principaux défis auxquels fait face l'infrastructure de l'enseignement – les collèges et les universités – en raison de la stagnation du financement public.

Les engagements budgétaires qui visent à rendre l'éducation postsecondaire plus abordable atteignent un peu moins d'un milliard de dollars par année et sont étalement sur cinq ans. Ils comprennent des investissements dans la formation des travailleurs adultes, des étudiants autochtones et des étudiants emprunteurs, ainsi que d'autres mesures qui touchent les personnes handicapées et les étudiants de cycles supérieurs.

Comme dans ses budgets précédents, le gouvernement libéral fédéral injecte des fonds dans l'apprentissage intégré au travail au profit des étudiants et promet l'offre de 84 000 nouveaux stages d'ici 2021. Afin de donner suite à la demande d'intervenants dans le secteur de l'éducation postsecondaire pour que soit mis sur pied des programmes d'études à l'étranger, il a élaboré une stratégie en matière d'éducation internationale postsecondaire. Un peu moins d'un milliard de dollars a été réservé sur cinq ans à ces deux initiatives.

Alors que le budget de l'an dernier prévoyait des investissements sans précédent en recherche fondamentale, aucun nouvel engagement n'a été annoncé en ce qui a trait à l'enveloppe de base des trois conseils subventionnaires, malgré le fait que les niveaux actuels de financement s'établissent en moyenne à 60 % des niveaux recommandés par le Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral aux sciences. Toutefois, on constate des progrès dans la mise en œuvre des recommandations du Comité, puisque 151 millions ont été affectés, sur cinq ans, aux étudiants de cycles supérieurs. Cette somme permettra de créer 600 bourses et de prolonger à 12 mois les congés parentaux des chercheurs étudiants, qui sont actuellement de six mois. Le budget prévoit aussi des fonds pour créer une agence fédérale des médicaments chargée d'élaborer un formulaire national, ainsi qu'un financement supplémentaire pour les médicaments onéreux pour le traitement des maladies rares. Il faut espérer qu'il s'agit

d'une première étape vers un régime d'assurance-médicaments qui, comme l'augmentation du financement pour la garde des enfants, sera un enjeu dans la prochaine campagne électorale.

L'ACPPU aura fort à faire à cette occasion pour plaider en faveur d'un positionnement plus fort du gouvernement fédéral à l'égard du financement de l'éducation postsecondaire, car ce dernier a inclus dans ses budgets, y compris celui de 2019, des investissements dans les domaines de la recherche fondamentale, de l'abordabilité des études et de l'éducation des Autochtones. Ce sont certes des avancées constructives, mais il faut en faire plus dans chacun de ces domaines et il faut augmenter le financement de base des collèges et des universités, dont la dernière hausse remonte à 2007.

Des études plus abordables pour les étudiants

Le budget de 2019 bonifie le *Programme canadien de prêts aux étudiants* en abaissant les taux d'intérêt et en instaurant un « délai de grâce » de six mois à partir du moment où l'étudiant emprunteur termine ses études. Les changements suivants sont apportés aux taux d'intérêt :

- réduction du taux d'intérêt flottant, qui passe du taux préférentiel majoré de 2,5 % au taux préférentiel non majoré;
- baisse du taux d'intérêt fixe, qui passe du taux préférentiel majoré de 5 % au taux préférentiel majoré de 2 %.

Cela est certes une amélioration, mais qui demeure en deçà des décisions de cinq provinces qui ont complètement éliminé l'intérêt sur les prêts étudiants émis par le gouvernement provincial.

Le budget de 2019 bonifie aussi le *Programme canadien de prêts aux étudiants pour les étudiants emprunteurs handicapés*, par les mesures suivantes :

- le relèvement à 20 000 \$ de la limite annuelle actuelle de 8 000 \$ de la bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente. Ce programme a pour but d'aider les étudiants ayant une incapacité permanente à payer les services et l'équipement nécessaires pour leurs études;

- l'élargissement de l'admissibilité des étudiants ayant une invalidité grave à la radiation de leurs prêts;
- l'élimination des restrictions imposées aux bénéficiaires du *Programme d'aide au remboursement pour les emprunteurs ayant une invalidité permanente* dans le but de faciliter leur retour aux études avant qu'ils aient remboursé intégralement leurs prêts en souffrance.

Une mesure touche aussi les étudiants emprunteurs se trouvant dans d'autres situations personnelles ou financières vulnérables :

- l'élargissement de l'admissibilité à la régularisation d'un prêt après qu'un emprunteur fait défaut de rembourser son prêt d'études, de sorte que les emprunteurs vulnérables sur le plan financier qui sont en défaut de paiement puissent accéder au soutien. Ce soutien comprend le *Programme d'aide au remboursement*. Grâce à cette mesure, les emprunteurs pourront recommencer à faire des paiements abordables pour réduire leur dette.

Un meilleur accès des travailleurs adultes à de la formation

Dans le budget de 2019, le gouvernement fédéral instaure l'Allocation canadienne pour la formation des travailleurs âgés de 25 à 64 ans. Cette allocation bonifie le crédit d'impôt pour frais de scolarité et les programmes de soutien à la formation de l'AE en vigueur, mais devrait se heurter à des problèmes similaires, comme le fait qu'elle profitera aux personnes qui en ont moins besoin.

Le gouvernement investira 1,7 milliard de dollars sur cinq ans et 586,5 millions par année par la suite, pour permettre aux travailleurs de prendre un congé pour suivre une « formation professionnelle spécialisée » (tous les programmes auxquels le crédit d'impôt pour frais de scolarité s'applique). L'Allocation comprend deux composantes : la première est une aide pour couvrir le coût de la formation et la seconde est une prestation d'assurance-emploi allant jusqu'à 55 % du salaire du travailleur pendant qu'il s'absente du travail pour suivre une formation. Dans le budget, le gouvernement s'engage à consulter toutes les parties prenantes sur les détails du programme de soutien à la formation d'Assurance-emploi au cours des prochains mois :

- Les Canadiens accumuleraient 250 \$ par année, jusqu'à une limite cumulative à vie de 5 000 \$.
- Le travailleur désireux d'acquérir de nouvelles compétences paierait les frais de scolarité dès l'inscription et bénéficierait d'un crédit d'impôt équivalent l'année suivante.
- L'Allocation couvre 50 % des frais de scolarité.
- Elle s'accompagne d'un congé garanti – jusqu'à quatre semaines tous les quatre ans, avec possibilité de les répartir – rémunéré à hauteur de 55 % du salaire pendant le congé grâce à une prestation d'assurance-emploi.

Science fondamentale

Dans la foulée des investissements dans le financement de base pour la recherche fondamentale inclus dans le budget fédéral de 2018, l'ACPPU avait demandé que le budget de 2019 incorpore un investissement dans des bourses d'études supérieures à la hauteur recommandée par le Comité consultatif, soit une augmentation de base totale de 140 millions de dollars par année, échelonnée sur quatre ans.

Le budget de 2019 comporte un engagement de 114 millions de dollars sur cinq ans, et de 26,5 millions de dollars en permanence par la suite.

C'est un bon départ, mais cela ne suffit pas pour soutenir les chercheurs en début de carrière et aider le Canada à augmenter son taux de diplômés de l'enseignement supérieur, qui est inférieur à la moyenne des pays membres de l'OCDE.

À l'approche des élections, l'ACPPU demandera au prochain gouvernement d'atteindre les niveaux de financement recommandés en science fondamentale de manière à résorber l'écart (voir le tableau 1 sur la page 4).

L'équité dans les programmes de recherche fédéraux

Sous l'impulsion de la ministre des Sciences, le budget de 2018 renfermait un certain nombre d'engagements pour améliorer l'équité dans les programmes de recherche fédéraux. Cette année, le budget va plus loin en augmentant la durée du versement des prestations parentales aux étudiants et aux boursiers postdoctoraux,

Tableau 1
Financement de la recherche indépendante

	Comité consultatif	Budget 2018	Fonds alloués (%)
2018-19	155	150	97%
2019-20	310	200	65%
2020-21	465	250	54%
2021-22	485	300	62%
Par suite	485	300	62%

la faisant passer de 6 à 12 mois. Le gouvernement investira 37,4 millions de dollars sur cinq ans et 8,6 millions de dollars par année par la suite.

Soutien accru aux étudiants et aux langues autochtones

Dans le budget de 2019, le gouvernement a annoncé la mise en place de nouveaux cadres de financement pour les étudiants inuits et métis, ainsi qu'une augmentation modeste du soutien financier au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, bien que les discussions bilatérales concernant un cadre de financement pour les Premières nations soient en cours. Il a également fait état de mesures visant à combler les lacunes dans les données et l'information sur les peuples autochtones et sur la mise en œuvre de la *Loi concernant les langues autochtones* à venir :

- 327,5 millions de dollars sur cinq ans en vue d'améliorer le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire pendant que le gouvernement consulte les Premières nations au sujet de modèles d'éducation postsecondaire régionaux à long terme. Par comparaison, 308 millions de dollars ont été dépensés dans le cadre de ce programme en 2015.
- 125,5 millions de dollars sur dix ans affectés à une stratégie pour les études postsecondaires dirigée par les Inuits, et 21,8 millions de dollars par année par la suite.
- 362 millions de dollars sur dix ans afin d'appuyer une stratégie d'éducation postsecondaire dirigée par la Nation métisse et 40 millions de dollars par année par la suite.

- 9 millions de dollars sur trois ans à Indspire, à compter de 2019-2020, afin d'ajouter des bourses d'entretien et d'études destinées aux étudiants autochtones.
- 9,1 millions de dollars pour le *Indigenous Legal Lodge* à l'Université de Victoria, pour héberger le nouveau programme de diplômes universitaires doubles en *common law* canadien et en ordonnances juridiques autochtones.
- 78,9 millions sur sept ans, à compter de 2019-2020, ainsi qu'un montant de 13,7 millions par année par la suite, pour financer de manière permanente les sondages sur les peuples autochtones (qui comprennent des données sur l'éducation) et l'enquête régionale sur la santé des Premières nations.
- 333,7 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, à compter de 2019-2020, et 115,7 millions par année par la suite pour appuyer la mise en œuvre de la *Loi concernant les langues autochtones*.

Soutien des collectivités rurales et nordiques en matière d'apprentissage et d'accès aux réseaux à large bande

Le budget de 2019 renferme un financement ciblé pour l'éducation et la recherche postsecondaires au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. En outre, d'importants investissements seront effectués pour améliorer l'accès aux réseaux Internet haute vitesse dans les régions rurales :

- 26 millions de dollars sur cinq ans pour la construction d'un nouveau pavillon des sciences au Collège du Yukon et pour appuyer les efforts de cette institution pour qu'elle devienne la première université dans le Nord.
- 13 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, au Centre Dechinta pour la recherche et l'apprentissage dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce financement soutiendra l'exécution de programmes adaptés à la culture et conçus par la communauté afin d'offrir un meilleur accès aux études supérieures aux étudiants autochtones et du Nord et d'assurer leur réussite.
- Jusqu'à 1,7 milliard de dollars sur 13 ans, à compter de 2019-2020, afin de soutenir l'accès à Internet haute vitesse dans les communautés mal desservies.

Augmentation importante des possibilités d'apprentissage intégré au travail pour les étudiants

Le budget de 2019 fixe à 84 000 la cible de stages d'apprentissage intégré au travail créés pour les étudiants. Cette cible sera atteinte grâce à trois initiatives coordonnées et au financement de la Table ronde sur le milieu des affaires et l'enseignement supérieur afin de faciliter l'établissement des partenariats nécessaires entre les secteurs des affaires et de l'éducation postsecondaire :

- 20 000 nouveaux stages d'apprentissage intégré au travail par année pour des étudiants dans toutes les disciplines, au coût de 631,2 millions de dollars sur cinq ans, grâce à l'élargissement du Programme de stages pratiques pour étudiants.
- 150 millions de dollars sur quatre ans à Emploi et Développement social Canada, afin d'établir des partenariats avec des entreprises innovantes pour créer 20 000 possibilités d'apprentissage intégré au travail.
- Engagement de la Table ronde sur le milieu des affaires et l'enseignement supérieur à créer un nombre équivalent de stages, ce qui représente 44 000 autres possibilités d'ici 2021.

Mobilité des étudiants canadiens et internationaux

Dans le budget de 2019, le gouvernement fédéral annonce un soutien financier à la promotion du Canada à titre de destination d'études auprès des étudiants étrangers et à un programme de mobilité des étudiants canadiens se rendant à l'étranger « sous forme de projet pilote ». On ne sait pas bien comment les fonds seront répartis entre ces deux programmes différents :

- 147,9 millions de dollars sur cinq ans et 8,0 millions par année par la suite, pour « élaborer un programme de mobilité pour les étudiants se rendant à l'étranger, sous forme de projet pilote » et pour promouvoir le Canada à l'étranger comme une destination d'études internationale.

Recherche axée sur les priorités

Le budget de 2019 fait état de la création d'un nouveau fonds stratégique des sciences à compter de 2022-2023. Il fonctionnera au moyen d'« un cadre fondé sur des principes pour l'affectation des fonds fédéraux, qui comprend des processus concurrentiels et transparents ». Sur la base de ce cadre, le fonds sera géré par un comité d'experts indépendants afin de déterminer l'attribution de financement fédéral à des organisations de science et de recherche tierces. Le gouvernement n'a prévu aucune enveloppe pour ce fonds dans le budget, mais s'est engagé à fournir plus de détails dans les mois à venir :

- Cette amélioration par rapport au système actuel est bienvenue.
- Une poignée d'organismes dans le domaine des sciences, de la recherche et de la technologie ont vu leur financement renouvelé dans le budget de 2019.
- Institut de recherche Terry Fox : 150 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2019-2020 pour aider à mettre en place un réseau national de centres de cancérologie Marathon de l'espoir. Comme dans le cas précédent, l'Institut doit recueillir des dons équivalents.
- Cancer de l'ovaire Canada : 10 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2019-2020.
- Génome Canada : 100,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2020-2021, afin de soutenir ses activités et lui permettre de lancer de nouveaux concours et projets de recherche de grande envergure.
- Parlons sciences : 10 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2020-2021.
- TRIUM, l'accélérateur de particules du Canada : 195,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2020-2021 (en sus de l'actuelle contribution de 96,8 millions du Conseil national de recherches du Canada, ce qui porte à 292,7 millions le soutien fédéral total).

Équité, diversité et inclusion

Le budget de 2019 prévoit du financement pour les programmes communautaires qui appuient les groupes revendiquant l'équité:

- Hausse du financement du Programme de promotion de la femme à 160 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, financement qui passera à 100 millions par année en 2023-2024. Ce financement permettra la prise de mesures communautaires pour lutter contre les obstacles systémiques qui nuisent au progrès des femmes.
- 20 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2019-2020, pour les travaux de niveau communautaire des organismes de service pour les Canadiens LGBTQ2+.
- 1,2 million de dollars supplémentaire, à compter de 2020-2021, afin d'appuyer l'établissement continu du Secrétariat LGBTQ2+.
- 45 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2019-2020, en vue d'appuyer une nouvelle stratégie de lutte contre le racisme et l'établissement d'un secrétariat de lutte contre le racisme. La stratégie sera axée sur l'élaboration de programmes d'éducation publics pour perfectionner les compétences et offrir des possibilités de leadership et d'emploi. D'autres renseignements seront annoncés à une date ultérieure.
- 25 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, pour des projets et un appui financier pour célébrer les communautés des Canadiens noirs, échanger des connaissances avec elles et renforcer leurs capacités – étant donné que les Nations Unies ont proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.
- 22,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, afin d'aider les éditeurs indépendants du Canada à accroître leur production de livres accessibles pour les personnes ayant une déficience de lecture des imprimés.
- 1,5 million de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour qu'il collabore avec les ministères et organismes à la collecte de données et à l'établissement de pratiques en ce qui concerne les renseignements sur l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) et ce, pour toutes les initiatives. Le Secrétariat travaillera

avec Statistique Canada et le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres pour élaborer des cadres et des outils normalisés aux fins de la collecte de données ventilées sur l'ACS+ et de l'établissement de rapports.

- 5 millions de dollars sur cinq ans affectés à Emploi et Développement social Canada en vue d'élaborer une stratégie et d'améliorer la capacité de mieux évaluer et surveiller les inégalités entre les sexes et d'y remédier, ainsi que de promouvoir l'accès des groupes sous-représentés à l'échelle des programmes axés sur les compétences. Ce travail sera fait en partenariat avec Statistique Canada et le Conseil de l'information sur le marché du travail.

Bonification de la sécurité de la retraite

Dans le budget de 2019, le gouvernement fédéral reconnaît que de plus en plus de Canadiens repoussent leur retraite complète et vivent plus longtemps. Le plafond des revenus de travail que les aînés à faible revenu peuvent gagner avant que leurs prestations du Supplément du revenu garanti (SRG) soient réduites est relevé. Les aînés ayant des REÉR auront désormais l'option de différer une partie de leur revenu de retraite jusqu'à 85 ans. De plus : À compter de 2020, les Canadiens âgés de 70 ans et plus seront automatiquement inscrits au Régime de pensions du Canada.

Conclusion

Dans son budget de 2019, le gouvernement fédéral continue sur sa lancée, en investissant dans la recherche fondamentale, dans l'abordabilité des études et l'éducation des Autochtones. Tout en saluant ces mesures, l'ACPPU veillera à ce que le gouvernement qui déposera le budget de 2020 soit animé d'une vision plus audacieuse pour assurer la pérennité du système canadien d'éducation postsecondaire, car il est essentiel à la réussite économique, sociale et culturelle de notre pays.